



L'Aigle botté

Code Natura **A 092**

Accipitrinés

Hieraaetus pennatus

© Bios/Gonzales Grande Jose Luis



Forme sombre



© Valère Marsaudon

Forme pâle

Description de l'espèce

Ce rapace est le seul aigle présent dans notre région. De taille modeste (similaire à la Buse variable), il présente deux formes :

- une pâle : dessous blanc et plumes de vol noires ;
- une sombre : dessous entièrement sombre.

Ce rapace est migrateur et rejoint ses sites de reproduction dès la fin mars. Il repart en Afrique en septembre-octobre.

Observation

Oiseau très discret, il est difficile de repérer ses zones de nidification.

Une des méthodes les plus sûres pour prouver sa reproduction est la recherche hivernale des aires, puis, lors d'un passage discret au printemps, la vérification de la nature de l'occupant : Buse, Bondrée... ou bien Aigle botté.

On peut également, courant avril, observer les individus paradant au dessus des forêts.

Distribution et effectifs

La répartition de cet oiseau en France est assez originale : une étroite bande partant des Pyrénées et remontant jusqu'en Champagne-Ardenne. Plus on va vers le nord de cette zone et plus l'Aigle botté devient rare et localisé.

En France, ce sont entre 250 et 500 couples qui se reproduisent, soit environ 10 % des effectifs européens.

En région Centre, les inventaires récents montrent qu'il est nicheur en Loir-et-Cher, dans l'Indre et le Loiret. Dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire, aucune reproduction n'est mentionnée ces dernières années. Il est mieux représenté dans l'est de la région. On estime la population régionale à 30 à 40 couples.



Touraine

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

L'Aigle botté niche essentiellement dans les vieux massifs forestiers, où il utilise surtout les pins matures pour installer son nid.

Une gestion des forêts respectant les vieux arbres est indispensable au maintien de l'espèce dans un massif boisé (les îlots de vieillissement pouvant s'avérer un excellent outil pour cet oiseau).

Il faut également éviter tous travaux forestiers aux abords du nid de la mi-mars à la fin juillet, afin de ne pas déranger la nidification.

La conservation des aires de reproduction de l'oiseau nécessite une adaptation de la gestion forestière :

- pour la tranquillité de l'oiseau : conduire des rotations longues pour éviter les coupes trop fréquentes ;
- espacer également les périodes de travaux sylvicoles ;
- éviter la fréquentation des parcelles (promeneurs) et ne pas créer à proximité des zones d'accueil.

La valorisation de ces mesures auprès des forestiers (privés ou publics) renforcera le maintien de la population.